

DÉPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT CHINON

COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL - 37140  
*Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*  
Séance du 12 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Date de la convocation : 08/07/2021

Conformément à l'article 56 de la loi du 5/04/1884, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché le : 15/07/2021  
Transmis à la Préfecture le : 15/07/2021  
Rendu exécutoire le :

L'an deux mil vingt et un, le douze du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 08 juillet 2021, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Sébastien BERGER, Maire.

**Etaient convoqués pour le Conseil Municipal :**

MM. BERGER, BUSTON, DAUZON, CARRÉ, PELGER, CHERRIÈRE, MINIER, LOBRY  
et MMES GARCIA, ORY, HUET, LEFEUVRE, PICARD, PLOQUIN, COTTINEAU

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour, et le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 09/06/2021 ont été transmis par écrit aux élus le 08/07/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/07/2021.

**Excusé :**

**Représenté :** Éric DAUZON donne pouvoir à Sébastien BERGER.

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel PELGER

**Délibération n° 2021-45**



**Objet : Désignation du bureau d'étude en charge de la révision du Plan Local d'Urbanisme**

M. le Maire expose à l'assemblée,

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 28 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2021-38 en date du 9 juin 2021 prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Saint Nicolas de Bourgueil :

Considérant qu'au terme de la phase d'analyse des offres, le bureau d'étude URBICUBE (rattaché à la coopérative d'activités et d'emploi CDP49) situé 4, rue Gustave Mareau – Porte 6 - 49000 ANGERS a proposé l'offre technique la plus complète dans le cadre d'un groupement de commande conjoint comprenant la société Coup de pouce 49 - CDP 49 situé 458 bis, rue Saint Léonard 49000 ANGERS et le bureau d'étude environnement ECE Environnement situé 9 bis, rue Saint-Evrault 49000 ANGERS pour un montant global de vingt-neuf mille trois cent cinquante euros (29 350,00 €) hors taxes soit trente-cinq mille deux cent vingt euros (35 220,00 €) toutes taxes comprises ;

Considérant que le paiement sera réalisé directement auprès de chaque prestataire, au fur et à mesure de l'avancement de l'étude et sur présentation d'un mémoire de paiement ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune 2021 ;

Résultat du vote :

Pour : 14+1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **VALIDE** l'offre du bureau URBICUBE (rattaché à la coopérative d'activités et d'emploi CDP 49), dans le cadre d'un groupement de commande conjoint comprenant la société Coup de pouce 49 – CDP 49 situé 458 bis, rue Saint Léonard 49000 ANGERS et le bureau d'étude environnement ECE Environnement situé 9 bis, rue Saint-Evrault 49000 ANGERS pour un montant global de vingt-neuf mille trois cent cinquante euros (29 350,00 €) hors taxes soit trente-cinq mille deux cent vingt euros (35 220,00 €) toutes taxes comprises.
- **DONNE** délégation à M. le Maire pour :
  - o signer le contrat avec le groupement de commande conjoint comprenant la société Coup de pouce 49 – CDP 49 (via son bureau d'étude URBICUBE) et le bureau d'étude environnement ECE Environnement,
  - o notifier à l'attributaire cette délibération.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
*Au registre, suivent les signatures,*  
*Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.*

Le Maire,  
Sébastien BERGER

